

**DEMANDE DE DEROGATION AUX FONCTIONS DE COMMANDEMENT ET D'OFFICIER
SUR UN NAVIRE DE PECHE EN POLYNESIE FRANCAISE**

En application de l'arrêté n°301 CM du 24 février 2014 et des textes subséquents

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM : PRENOM :
QUALITE :
Téléphone (portable) : e-mail :

LE NAVIRE

NOM DU NAVIRE : N° IMMATRICULATION :
LONGUEUR / JAUGE BRUTE : PUISSANCE MOTRICE :
CATEGORIE DE NAVIGATION DU NAVIRE :
GENRE DE NAVIGATION (case à cocher) :
 Pêche hauturière : sortie en mer supérieure à 120 heures (+ de 5 jours)
 Pêche côtière : sortie en mer supérieure à 24h et inférieure à 120 heures (1 à 5 jours)
 Pêche lagonaire : sortie en mer inférieure ou égale à 24h
DUREE MAREE (nombre de jours en mer maximum) :

MARIN – OFFICIER CONCERNE

NOM : PRENOM :
BREVET DETENU (préciser le titre le plus élevé) :
FONCTIONS EXERCEES :
Téléphone (portable) : e-mail :

DEROGATION

DATE EFFET DEROGATION : DUREE DEMANDEE :
MOTIF (préciser les motifs) :
A : le :
Signatures de l'armateur et du capitaine :

Vu l'arrêté n°301CM du 24 février 2014 relatif aux conditions d'exercice du commandement et des fonctions d'officier à bord des navires de commerce et de pêche en Polynésie française ;
Vu les nécessités ;

DECIDE :

Le marin ci dessus désigné : reçoit ne reçoit pas

l'autorisation d'occuper la fonction pour laquelle une dérogation a été sollicitée sur le navire dont les caractéristiques sont détaillées ci dessus.

DUREE ACCORDEE : REFUSEE, Motif :
Du au

La directrice des affaires maritimes polynésiennes,

Catherine ROCHETEAU